

Secteur
agroalimentaire

PLMA Amsterdam 2025

20 & 21 mai 2025 – Amsterdam, PAYS-BAS
Salon International des marques distributeurs

Orléans, le 3 octobre 2024

Votre interlocuteur

Antoine WAELS

DEV'UP Centre Val de Loire

Tél. : 02 18 69 30 33

Port. : 06 31 91 42 41

antoine.waels@devup-centrevaldeloire.fr

www.devup-centrevaldeloire.fr



Action réalisée dans le cadre
du Pavillon France



Le salon international leader des marques distributeurs

Depuis plus de 35 ans, **PLMA Amsterdam** est le salon de référence sur le marché européen des marques distributeurs. Ce salon a attiré plus de 18 563 visiteurs de 125 pays pour 2 961 exposants lors de l'édition 2024.

La demande des consommateurs en quête de produits alliant le meilleur rapport qualité-prix est en **progression constante**. Cette tendance est encore plus significative pour les MDD car l'augmentation des prix est moins significative que les prix des produits de grandes marques, attirant ainsi toujours plus de consommateurs.

Trois consommateurs sur dix ont déclaré consacrer plus de la moitié de leur panier alimentaire aux MDD.

Les dernières études consommateurs concluent que les MDD sont privilégiées par rapport aux marques traditionnelles, poussant ainsi les distributeurs à élargir leurs gammes et sourcer de nouveaux fournisseurs.

Les parts de marché des MDD sont supérieures à 37% dans les 10 premières économies européennes : 47,5% au Royaume-Uni, 49,5% en Suisse, 43,1% en Allemagne, 43,4% en Belgique et 37,1% aux Pays-Bas, et s'élèvent à 23% en Grèce.

Inscription

Pour l'attribution des stands à PLMA Amsterdam 2025, la priorité est donnée aux entreprises inscrites à PLMA Amsterdam 2024.

Pour participer à ce salon vous devez être membre de la PLMA Association.

La cotisation annuelle est de 1500 € HT, à régler directement auprès des organisateurs du salon, une fois votre inscription validée.

DEV'UP Centre-Val de Loire vous propose de participer au PLMA Amsterdam 2025 en bénéficiant du soutien de la Région Centre-Val de Loire.

Afin de préparer votre participation dans les meilleures conditions, et les places étant limitées, nous vous invitons à nous retourner votre bulletin d'inscription dans les meilleurs délais, et ce **avant le 15 octobre 2024**.

Stéphane AUFRERE

Directeur

Date limite d'inscription : 15 octobre 2024

PARTICIPER EN STAND COLLECTIF, C'EST :

- Réaliser des **économies d'échelle**, profiter de l'effet de taille, d'un **aménagement élaboré** et d'une large gamme de produits exposés permettant d'attirer un flux important de visiteurs,
- Bénéficier d'une **assistance technique et du suivi personnalisé** de votre dossier,
- Créer une **dynamique d'échanges** entre les exposants.
- Profiter d'une **prestation clés en main**, pour un **coût réduit** grâce à la participation financière de la Région Centre-Val de Loire,
- Bénéficier du répertoire des entreprises de la région Centre-Val de Loire. A l'occasion des manifestations inscrites à son programme, DEV'UP édite en 300 exemplaires des **fiches-entreprises en quatre langues et en quadrichromie**, qui peuvent être diffusées pendant le salon. Les 300 exemplaires vous seront adressés avant le salon.

COÛT DE PARTICIPATION – SECTEUR ALIMENTAIRE

- **Cotisation annuelle obligatoire à la PLMA : 1 500 € HT***
- **Location de stand : 505 € HT/m²****, aide régionale forfaitaire déduite.
- **Surface des stands : 9 m²**
- **Angle de stand : 280 € HT**
- **Forfait d'adhésion au programme annuel de DEV'UP 2025 : 155 € HT**
(en cas de 1^{ère} inscription à une action collective figurant au programme 2025 de DEV'UP)

* **La participation au salon est subordonnée au règlement des droits d'adhésion annuelle à la PLMA (Private Label Manufacturers Association). Ces droits de 1 500 € HT seront à régler directement à la PLMA.**

** **Le prix de location indiqué ci-dessus inclut les prestations suivantes** : Caisson d'affichage lumineux, Logo sur cloison de fond, comptoir d'accueil, 1 table et 3 chaises, lot d'étagères, réserve individuelle équipée, prise électrique 12H).

Prestations supplémentaires facturées en sus (liste non exhaustive) : mobilier supplémentaire, prise électrique pour matériel apporté, connexion internet, cartes de parking...

[Cliquez ici pour s'inscrire](#)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque entreprise disposera d'un espace individuel aménagé au sein de l'espace collectif Région Centre-Val de Loire.

Nous vous rappelons que votre inscription définitive à cette manifestation est conditionnée par le **caractère collectif de cette action** :

1. DEV'UP se réserve le droit d'annuler son projet de participation régionale si le quota de 3 entreprises exposantes, regroupées sur un même espace collectif, n'est pas atteint.
2. L'inscription définitive se fera au règlement de votre avance sur participation.
3. Les demandes de surface et les attributions d'emplacement et d'angles seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée et les attributions d'emplacement et d'angles seront établies en fonction de cet ordre ainsi que de l'ancienneté de l'exposant sur la manifestation.